

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF369

présenté par

Mme Sas, Mme Rousseau, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 correspond à l'approbation des tableaux d'équilibre des régimes obligatoires de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à sa position lors de l'examen de la LFSS 2023, le groupe Ecologiste considère que l'ensemble de ces prévisions de dépenses, notamment, ne sont toujours pas à la hauteur des besoins en financement du système de soin et d'accompagnement d'une part et protection sociale d'autre part.

L'objet du présent amendement est de le supprimer.